

Formulaire d'introduction auprès d'Actiris (FIA)

Dans le cadre de la réorientation professionnelle à charge de l'INAMI, Monsieur / Madame a été orienté(e) vers le partenaire suivant, aux fins de :

Actiris¹

- déterminer un projet de formation ;
- déterminer la pertinence d'un projet de formation ;
- déterminer la nécessité d'une guidance / un accompagnement vers l'emploi (après formation);
- entreprendre un contrat d'adaptation professionnelle (Phare)

DONNÉES PERSONNELLES	
NISS:	
Nom / prénom:	
Adresse + téléphone + email:	
<p>L'assuré autorise l'INAMI, les Organismes Assureurs, Phare et Actiris à échanger les informations strictement nécessaires pour la réorientation et l'accompagnement vers l'emploi. Cela concerne également les informations médicales, conformément à la loi du 30 juillet 2018 qui est entrée en vigueur le 5 septembre 2018, jour de sa publication, relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel. L'INAMI, via la réadaptation professionnelle proposée à l'assuré, vise à soutenir celui-ci dans le développement de compétences en vue de sa réinsertion sur le marché de l'emploi.</p> <p>La mutualité demande ces données dans le cadre de l'application de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994.</p> <p>L'assuré social :</p> <ul style="list-style-type: none"> • a le droit de consulter (en application de la réglementation en matière de traitement de données à caractère personnel). S'il veut faire usage de ce droit, il doit contacter sa mutualité par écrit. • peut obtenir plus d'informations concernant le traitement des données auprès de l'Autorité de protection des données: https://www.autoriteprotectiondonnees.be 	
Date :	Signature de l'assuré :

INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET PROFESSIONNEL
Projet professionnel identifié : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, lequel :
Piste(s) ou proposition(s) éventuelle(s):
Restriction(s) ou condition(s) particulière(s) au(x)quelle(s) l'assuré ne peut être soumis pendant la réorientation et l'exercice ultérieur de sa/ses profession(s) (cf. Annexe 2):

¹ Adresse d'inscription auprès d'Actiris : Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles

Professions que l'assuré ne peut plus exercer et aspects dont il faut tenir compte lors de la détermination de la/des profession(s) :	
Date d'entrée en incapacité de travail :	
Le médecin conventionné avec Actiris, BRUXELLES FORMATION ou Phare peut, sur requête écrite et avec le consentement de l'assuré, demander et/ou échanger des informations médicales avec le Médecin-conseil de l'Organisme assureur.	
Personne de contact mutualité / RTW-coordonateur Nom : E-mail: Tél:	
Date: Médecin-conseil: N° de la mutualité: _ _ _	E-mail: Tél: Signature Médecin-conseil:

Annexe 2 : Grille de limitations fonctionnelles

L'intéressé présente des limitations fonctionnelles. Précisez :

0 = PAS de problème (aucun, absent, négligeable) ; 1 = Problème LÉGER (minime, faible) ; 2 = Problème MODÉRÉ (assez important) ; 3 = Problème GRAVE (élevé, fort, considérable) ; 4 = Problème ENTIER (total) ; 9 = Sans objet.

Tous les items doivent être remplis

ICF code	DESCRIPTION	Score	Préciser
ATTITUDE STATIQUE			
d4150	Rester couché		
d4151	Rester accroupi		
d4152	Etre agenouillé		
d4153	Rester assis		
d4154	Rester debout		
d4158	Autre maintien précisé de la position du corps: garder le corps en rotation et fléchi		
ATTITUDE DYNAMIQUE			
d460	Se déplacer dans différents lieux		
d465	Se déplacer en utilisant des équipements spéciaux		
d4105	Se pencher		
d4108	Changer l'attitude de base: autre changement précisé de la position du corps : tourner, rotation		
d445	Utilisation des mains et des bras		
d4458	Utilisation des mains et des bras, spécifiés autrement: travail au dessus de l'épaule		
d440	Activité motrice fine		
d430	Soulever et porter des objets		
d429	Autre maintien ou changement de la position du corps, préciser: tenir la tête dans une certaine position pendant le travail (limité à l'articulation de la tête et du cou).		
ADAPTATION AUX EXIGENCES D'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE - FACTEURS EXTERNES			
e2250	Température		
e2251	Humidité		
e260	Qualité de l'air		
e250	Son		
e255	Vibrations		
EXIGENCES D'ENVIRONNEMENT – HORAIRE DE TRAVAIL			
d298	Autres tâches et exigences générales précisées: maintien du rythme imposé		
d230	Effectuer la routine quotidienne		
FONCTIONNEMENT PERSONNEL			
d240	Gérer le stress et autres exigences psychologiques		
b126	Fonctions du tempérament et de la personnalité		
d177	Prendre des décisions		
FONCTIONNEMENT SOCIAL			
d720	Interactions complexes avec autrui		
d740	Relations formelles		
d7408	Autres relations formelles précisées: travailler seul		